

Arrêté N° 2023-57

La Présidente de l'Université Lyon 2,

Vu le Code de l'éducation et notamment les articles L712-2, L613-3, L613-4, R613-32 et suivants relatifs à la validation des acquis de l'expérience par les établissements d'enseignement supérieur ;


Arrêté :

Article 1 : Le jury de validation des acquis de l'expérience relatif à la licence science de l'éducation, est constitué conformément au tableau joint au présent arrêté.

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 13/03/2023

La Présidente,


Nathalie DOMPNIER

ACADÉMIE DE LYON • université LUMIÈRE LYON 2 • ACADÉMIE DE LYON

COMPOSITION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

ANNEE 2022 - 2023

Intitulé exact du diplôme :

Licence science de l'éducation et de la formation

	Nom, prénom	Qualité :
Président du jury	Thierry BOUCHETAL	mcf
Enseignant-chercheur Titulaire	Quentin MAGOGEAT	mcf
Enseignant-chercheur Titulaire	Remi DESLYPER	mcf
Professionnel Titulaire	Alexandra DUBOURGET NARBONNET	Guide conférencière Médiatrice culturelle
Professionnel Titulaire	Carole DE SAINT ETIENNE	Chargée des publics scolaires Service médiation et développement des publics